



RAPPORT

D'ORIENTATION

Janvier 2011 - Décembre 2011

L'Association des Femmes de l'Europe Méridionale s'engage à poursuivre et développer ses actions, dont l'objectif statutaire est de constituer un réseau de femmes, associations et plateformes d'associations de femmes des pays de l'Europe méridionale, en partenariat plus large avec les associations de femmes des pays de l'autre rive de la Méditerranée, et de mettre en œuvre une stratégie coordonnée afin de promouvoir le respect et la garantie effective de leurs droits fondamentaux dans ces pays. Les activités dont l'association s'assigne la réalisation sont les suivantes:

I - Dans le cadre de sa mission de représentation et de défense des intérêts des femmes pour faire prévaloir leurs droits dans les pays membres du CoE, de l'UE et du Partenariat Euromed, l'AFEM s'engage à:

1. participer aux activités et événements organisés par les institutions et organes du Conseil de l'Europe (CoE), de l'Union européenne (UE), les autorités publiques nationales et les organisations de la société civile, et poursuivre ses activités d'interpellation et de proposition sur les grands thèmes d'actualité internationale, européenne, et nationale; et ce, en sa qualité de membre : *de la Commission permanente, organe représentant la Conférence des OING dotées de statut participatif auprès du COE, de la Plateforme des Droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, du Conseil d'administration de la Plateforme non-gouvernementale Euromed, du Conseil d'administration de l'Alliance Internationale des Femmes, du Bureau et Conseil d'administration du Réseau Euromed-France*, ainsi que de nombreuses plateformes d'organisations européennes;
2. se mobiliser et soutenir les campagnes en faveur des défenseurs des droits de la personne humaine ;
3. développer le partenariat et l'échange avec les acteurs de la société civile et soutenir le développement de réseaux, notamment de jeunes.

II - Dans le cadre de sa mission transnationale d'information et sensibilisation à l'acquis européen et international en matière de droits fondamentaux des femmes, l'AFEM s'engage à :

1. interpellier les instances politiques de l'UE et de ses Etats membres en vue de promouvoir les droits sociaux fondamentaux qui sont essentiels à la cohésion sociale dans le contexte de la crise économique mondiale, notamment ceux des femmes, majoritaires dans toutes les catégories «à risque»; promouvoir une stratégie concertée dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie budgétaire de l'UE et de la modification des traités européens, sur la base de ses travaux de recherche et publications antérieurs;
2. interpellier et sensibiliser sur l'égalité des genres et les droits fondamentaux des femmes dans le cadre du Partenariat Euromed/Union pour la Méditerranée, les instances politiques des Etats partenaires et la société civile, par le relais des associations qui sont ses partenaires dans le cadre de la Plateforme Euromed et du Réseau Euromed France ; soutenir l'action de ces associations en particulier pour promouvoir l'égalité des droits sur le territoire européen, lutter contre les discriminations multiples et défendre les droits des femmes migrantes conformément aux traités européens et internationaux, en faisant connaître les résultats de ses activités de recherche et proposition;
3. interpellier les citoyen-ne-s, et les décideurs politiques, sur les autres thèmes majeurs de l'actualité européenne, notamment: a) le Traité de Lisbonne; b) l'Agence des droits fondamentaux de l'UE ; c) l'Année européenne du volontariat (2011) ; d) la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et la violence domestique ; e) l'égalité salariale et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pour les femmes et les hommes.

A cet effet, l'AFEM développera en 2011 les actions suivantes:

1. a) Diffuser auprès de son réseau et plus largement de l'opinion publique, ses positions, analyses, et travaux de recherches y relatives, notamment par le biais de son **site constamment actualisé**, y compris sa **Gazette** d'information et d'analyse juridique féministe; **b)** favoriser l'échange d'information et de bonnes pratiques entre les Coordinations nationales de l'AFEM sur leurs actions de terrain respectives et promouvoir leurs propositions et mobilisations conjointe (notamment par le biais de ses **groupes de travail thématiques** (v. Groupes de travail femmes et développement durable, lutte contre la violence à l'égard des femmes, jeunes chercheuses) ;

c) publier les actes de la Conférence européenne « *Les fondements de la cohésion sociale face à la crise économique. Droits sociaux et égalité des genres en Europe* », événement placé **sous le haut patronage du Parlement européen**, organisé dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en partenariat avec le **Centre de Droit européen de l'Université Paris II (Panthéon - Assas)**, avec le soutien du **Service des Droits des Femmes et de l'Égalité**, le 19 novembre 2010, à Paris.

2. a) Poursuivre sa **campagne européenne de plaidoyer Renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique**, lancée depuis juin 2010 dans le cadre de l'adoption de la stratégie de gouvernance économique européenne ; **b)** poursuivre sa **contribution à la campagne européenne de plaidoyer End poverty**, en sa qualité de membre de la coalition des OING constituée dans le cadre de l'Année européenne 2010 ; à cet effet diffuser ses travaux de recherche et productions sur ces thèmes réalisées avec le soutien du Service des Droits des Femmes (v. le film de la Conférence européenne « *Les fondements de la cohésion sociale face à la crise économique. Droits sociaux et égalité des genres en Europe* », novembre 2010) ;

3. Organiser une Conférence européenne sur le thème « Partage des responsabilités de la vie familiale et vie professionnelle pour les femmes et les hommes », dans le cadre actuel marqué par l'adoption de nouveaux instruments de l'UE et d'instruments de l'UE en cours d'élaboration. Cette Conférence placée **sous le haut patronage du Parlement européen**, bénéficiera du soutien du **Ministère italien du travail et des politiques sociales et du partenariat de l'Université Federico II de Naples***. Elle sera accueillie dans les locaux de cette Université en novembre 2011 et réunira des personnalités des institutions européennes et nationales, des universités, des partenaires sociaux et de la société civile, notamment des associations des femmes des pays de l'Europe méridionale qui sont membres de l'AFEM. Cet événement qui vise à promouvoir l'information, la sensibilisation et la recherche sur l'actualité des traités, de la législation et de la jurisprudence européenne et plus généralement à l'acquis européen en matière d'harmonisation entre vie familiale et professionnelle, se situe dans le prolongement des événements et publications de l'AFEM sur ce thème (v. Conférence européenne de Ferrare et ouvrage *Concilier famille et travail pour les femmes et les hommes*, Editions Sakkoulas-Bruylant, 2005, ainsi que nombreux articles in la Gazette de l'AFEM).

3. a) Poursuivre sa **campagne européenne d'information et sensibilisation sur les nouveaux instruments relatifs à la Prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**, adoptés à l'échelle du CoE et de l'UE ; **b)** contribuer notamment au **processus de ratification de la nouvelle Convention y relative du CoE**, en sa qualité de membre de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et par le biais des ONG nationales qui lui sont affiliées; **c)** suivre la **nouvelle stratégie de l'UE** concernant la violence faite aux femmes ; **d)** continuer à soutenir la **campagne de l'ONU** pour mettre fin à la violence contre les femmes. **A cet effet poursuivre ses actions d'information au niveau national** sur la base des travaux de recherche et ouvrages antérieurs sur ce thème réalisées avec le soutien du Service des Droits des Femmes (v. notamment : AFEM, *Les politiques européennes de lutte contre le harcèlement sexuel*, Editions Sakkoulas/Bruylant, 2010 et *Les violences à l'égard des femmes en Europe: analyse socio-politique contemporaine et perspectives d'action dans l'Union européenne*, Editions L'Harmattan, 2011, thèse primée dans le cadre du premier concours 2010 pour l'attribution du Prix européen d'excellence scientifique Micheline GALABERT, organisé en partenariat avec le Centre de Droit européen de l'Université de Paris II Panthéon-Assas).

4. Contribuer dans le cadre de l'Année européenne du volontariat et du bénévolat, notamment à la campagne européenne pour l'institution du statut d'association européenne, en sa qualité de l'Alliance européenne pour le Statut d'association européenne (EASEA) instituée dans ce but.

5. a) Contribuer dans le cadre du Partenariat Euromed/Union pour la Méditerranée à l'organisation des activités et événements d'information et de plaidoyer de la société civile euro-méditerranéenne, représentée par la Plateforme non gouvernementale Euromed ; et ce en sa qualité de membre du Conseil d'administration de la Plateforme Euromed, et du Bureau du Réseau Euromed France ainsi que du Conseil d'orientation stratégique du Programme régional « Société civile » conduit avec le soutien de la Commission européenne, ainsi qu'aux événements organisés par les institutions publiques ;

b) contribuer à l'organisation du Forum des OING sur le thème des révolutions des pays du monde arabe qui se tiendra sous l'égide de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe au siège de Strasbourg en automne 2011 ; et ce en sa qualité de membre de la Commission permanente de la Conférence des OING ;

c) organiser un séminaire d'actualité sur le thème «Les femmes actrices des révolutions du monde arabe», avec la participation de personnalités du mouvement des femmes des pays du sud de la Méditerranée qui sont partenaires de l'AFEM. Ce séminaire visant l'information et sensibilisation sur le rôle historique et la contribution actuelle des associations des femmes à la transition démocratique et aux réformes constitutionnelles en cours (dont en Tunisie et au Maroc), sera organisé en partenariat avec le Bureau d'information du Parlement européen pour la France*, à Paris, au second trimestre 2011.

6. a) Participer notamment à la session annuelle de la Commission du statut de la Femme de l'ONU ainsi qu'aux événements organisés par l'Unesco, en sa qualité de membre de l'AIF ;

b) organiser un Colloque européen sur le thème : « Femmes, innovation, planification urbaine et développement durable » en partenariat scientifique avec l'Université Polytechnique de Madrid et l'Université Rey Juan Carlos, et avec le soutien de l'Unité de Femmes et Science du Ministère de la Science et innovation de l'Espagne*. Cet événement se tiendra à Madrid au second trimestre 2011, en prévision de la prochaine Conférence des Nations Unies pour le développement durable («CDD») que l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé d'organiser en 2012 donnant suite aux Conférences mondiale de Stockholm (1972), Rio de Janeiro (1992) et Johannesburg (2002). Il vise à évaluer les progrès de l'Agenda 21 des femmes en Europe, notamment dans les pays où l'AFEM est implantée et à inciter les femmes à plaider en faveur de leurs priorités pour le développement durable et un urbanisme sensible au genre auprès des institutions internationales, des gouvernements, du secteur privé et de la société civile, notamment auprès la Commission européenne dans le cadre du processus de consultation en vue de l'élaboration du projet de Communication portant sur les objectifs et les résultats concrets pour la Conférence 2012 des Nations Unies sur le développement durable. L'AFEM présentera une contribution au processus de consultation susmentionné qui sera exposée et diffusée à l'occasion de cet événement ainsi que à l'occasion de la session annuelle de la Commission du statut de la Femme.

7. Participer aux réunions de la Plateforme des droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et apporter sa contribution à ses travaux et ateliers, notamment sur le thème de l'accès à la justice, thème central pour 2011.

**sous réserve de confirmation de l'accord des institutions publiques mentionnées*

Rapporteur Sophie Dimitroulias, Vice- présidente grecque de l'AFEM

Rapport adopté par l'Assemblée générale de l'AFEM réunie à Paris, le 12 février 2011

AFEM, siège social Maison de l'Europe, 35-37 rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris, www.afem-europa.org